Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 43 (1970)

Heft: 3

Vereinsnachrichten: USAL : séance du comité central à Olten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

USAL
Séance du Comité central à Olten

Le Comité central s'est réuni à Olten le 17 janvier 1970. Le président central, A. Maurer, présenta ses félicitations ainsi que celles de tous les coopérateurs à M. F. Picot, premier vice-président de l'USAL, pour son élection au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève.

Fonds de solidarité

Le secrétaire central fit rapport sur les demandes de prêts agréées ou en cours. Après examen des pièces, le Comité central accorda les prêts que voici:

Coopérative d'habitations collectives, Lully-Bernex	50 000 fr.
Bau- und Wohngenossenschaft (BAWO), Saint-Gall	50 000 fr.
Baugenossenschaft «Freiland», Münsingen (BE)	50 000 fr.
Baugenossenschaft «Für schönes Wohnen», Saint-Gall	15 000 fr.

Le dernier prêt mentionné concerne une opération à court terme.

Grâce à la solidarité d'un grand nombre de coopératives d'habitation et de construction et de leurs locataires, les prêts accordés aident grandement ces quatre coopératives à aller de l'avant.

A noter que trois autres coopératives ont remboursé les prêts accordés en son temps.

Cinq demandes sont en examen et d'autres demandes sont en cours.

Assemblée des délégués 1970

Cette importante réunion sera organisée par la Section romande de l'USAL, les 27 et 28 juin 1970, à Lausanne. L'assemblée des délégués et celle de la Société de cautionnement des coopératives suisses de construction auront lieu samedi après-midi. M. Alfred Bussey, directeur des Finances de la ville de Lausanne et conseiller national, fera un exposé sur «La création d'un Fonds de roulement fédéral» et donnera ainsi les bases d'une discussion que l'on souhaite fructueuse et animée.

Dimanche matin, excursion sur le lac Léman avec banquet à Montreux.

Finances

Le caissier central, R. Bernasconi, orienta les membres du Comité central sur les finances de l'Union. Le renchérissement se fait également sentir à l'USAL qui doit adapter les salaires de ses collaborateurs, mais l'activité accrue de l'Union, se traduisant par les interventions du Comité central, des commissions et du Secrétariat central, exige également la mise à disposition de nouvelles ressources financières. Les tâches futures, elles aussi, nous dictent une adaptation de la contribution annuelle. Aussi, le Comité central propose-t-il à l'assemblée des délégués de relever la cotisation à 1 fr. par logement et par an (jusqu'ici 70 ct.).

Le Comité central est persuadé que les sections et les coopératives membres de l'USAL agréeront cette augmentation devenue indispensable.

Requête au Conseil fédéral

En rapport avec la discussion des Chambres fédérales quant à la prorogation jusqu'au 31 décembre 1972 de la loi fédérale sur l'encouragement à la construction de logements, du 19 mars 1965, une requête sera adressée au Conseil fédéral. Elle contiendra les désirs et propositions de l'USAL, notamment en ce qui concerne l'adaptation de l'Ordonnance d'exécution II, du 22 février 1966, dont on sait les effets prohibitifs pour la construction de logements à caractère social. Le Comité central a sanctionné le texte préparé par le Secrétariat central et son bureau. Il sera publié.

Nouvelle conception de la politique fédérale en matière de logement

On connaît les propositions de M. Hans Reinhard, architecte à Berne (voir «Habitation» de novembre 1969) quant à une nouvelle formule d'encouragement à l'habitat. Le Comité central en a à nouveau discuté. Il estime que ces propositions doivent être discutées et être comparées avec celles faites par M. Brunner, conseiller national. Afin d'assurer un examen approfondi, le Comité central a nommé une commission spéciale composée de MM. O. Nauer, Zurich (président), W. Balmer, Winterthour, R. Bernasconi, Zurich, F. von Gunten, Bienne, E. Matter, Bâle, et H. Reinhard, Berne. La Section romande de l'USAL est invitée à constituer également une commission de trois à cinq membres, les frais étant assumés par la Caisse centrale de l'USAL.

Il incombe à ces commissions de comparer les propositions en présence et de faire les propositions jugées par elles les plus opportunes et efficaces. On retiendra d'ores et déjà que le Comité central est unanime pour affirmer qu'après l'expiration des dispositions fédérales actuelles, de nouvelles voies et moyens doivent faciliter la construction de logements coopératifs et autres. K. Z.